



SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2023
A 9 HEURES 30 A PIERRERUE (SALLE POLYVALENTE « L'ETAPE »)

Ordre du Jour :

- **Rapport n°1** : Validation du compte rendu du comité du 10 janvier 2023
- **Rapport n°2** : Validation du Compte Financier Unique 2022
- **Rapport n°3** : Affectation des résultats 2022
- **Rapport n°4** : Budget Supplémentaire 2023
- **Rapport n°5** : Proposition d'avenant de délai et de montant du marché 2022-011 relatif à l'étude de réduction du risque inondation lié à des écoulements concentrés sur la commune de Villeneuve es Béziers

QUESTIONS DIVERSES :

Visite du chantier d'optimisation des prélèvements par l'ASA du Tendon sur les communes de St Chinian et Pierrerue, suivie d'un vin d'honneur

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2023

RAPPORT N° :	1
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023

J'ai l'honneur de soumettre au Comité Syndical le compte rendu de la réunion du 10 janvier 2023, que vous voudrez bien trouver annexé au présent rapport.

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- D'approuver ce compte rendu

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 7 avril 2023

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 10 JANVIER 2023**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 10 janvier.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Béziers, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 16 décembre 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGIO		*	MME SAUTEREL	*	
MR GELY		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*		MR BADENAS		*
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MME MONTARON SANMARTI		*	MR SANCHEZ	*	
MME PRADELLE	*		MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY		*	MR CASTAN	*	
MR AYCART	*		MR SOULAGE		*
MR ALLINGRI		*	MR MOULY		*
MME MONTARON SANMARTI		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

OBJET : COMPTE RENDU

Début de séance : 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2022

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 16 Novembre 2022, annexé à la présente délibération.

DELIBERATION N°2 : BUDGET PRIMITIF 2023

La présidente présente le budget primitif pour l'exercice 2023. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total 1 474 385.82 €, de répartis comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 453 965.04 €	1 453 965.04 €	20 420.78 €	20 420.78 €

Le budget présenté respecte les orientations budgétaires validées et débattues le 16 novembre 2022.

La répartition par article est donnée dans le tableau de la page suivante.

Le comité syndical, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023

DÉLIBÉRATION N°3 : CONVENTION D'ADHÉSION À LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le projet de convention d'adhésion à la médecine préventive avec le CDG34
- D'autoriser madame la présidente à signer cette convention.

DELIBERATION N°4 : DM2 AU BUDGET PRIMITIF 2022. INFORMATION

Le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la décision modificative n°2 au budget primitif 2022.

DELIBERATION N°5 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE ET DE DESEMBACEMENT DES BERGES DE L'ORB- TRANCHE 5 : CHOIX DES ENTREPRISES

La Commission d'Appel d'Offres réunie avant le comité syndical, propose de retenir les entreprises suivantes pour les travaux en objet :

Lot n°1 : ARF Holtzinger : 101 560.00 € H.T ;

Lot n°2 : ARF Holtzinger : 104 056.00 € H.T ;

Lot n°3 : ARF Holtzinger : 4 800.00 € H.T ;

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide les choix de la Commission d'Appel d'Offre ;
- Autorise la présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

DELIBERATION N°5 : AVENANTS DE DELAI

Les difficultés liées à la COVID ont engendré d'importants dépassements de délais pour diverses études en cours. Afin de mener à bien ces études dans des délais raisonnables, le comité syndical, à l'unanimité, valide les avenants de délais suivants :

- Analyse du risque d'inondation par ruissellement. Priorisation des enjeux et préconisations de gestion des zones concernées à l'échelle du bassin versant : le délai de fin d'étude est fixé au 30 novembre 2023 ;
- Analyse des modalités d'exercice du volet défense contre la mer de la compétence GEMAPI à l'échelle de la cellule sédimentaire entre l'Aude et l'Hérault- Définition des stratégies et des programmes d'action pour les 3 EPCI concernés : le délai de fin d'étude est fixé au 30 novembre 2023 ;
- Etude de détermination de l'espace de Bon Fonctionnement du bassin versant Orb Libron : le délai de fin d'étude est fixé au 30 juin 2023 ;

Fin de séance : 15 heures 45.

Béziers, le 7 avril 2023

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2023

RAPPORT N° :	2
OBJET :	VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

Je vous rappelle que l'EPTB Orb Libron a été volontaire pour l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des finances publiques.

Le Compte financier Unique met en évidence les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

Le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Les résultats du Compte financier Unique 2022 sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021		+ 99 120.84		+ 916 702.57		+ 835 168.96
Opérations exercice 2022	749 769.48	976 081.83	1 556 653.29	2 248 577.13	2 306 422.77	3 224 658.96
Totaux exercice 2022		+ 226 312.35		+ 691 923.84		+ 918 236.19
Résultats clôture 2022		+ 325 433.19		+ 1 608 626.41		+ 1 934 059.60
Restes à réaliser	+14 351.54			+225 000.00		
Résultats définitifs		+ 311 081.65		+ 1 833 626.41		+ 2 144 708.06

Si ce document n'appelle pas d'observations de votre part,

Il vous est proposé :

- De valider le Compte Financier Unique 2022 ;
- De valider les résultats ci-dessus exposés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 7 avril 2023
La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT					
					28 mars 2023 11:42:49
EN RECETTE					
Collectivité : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron				Budget : Budget Syndicat Mixte	2022
Compte	Fonction	Opération	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
4582011 - Protection Sérignan Tranche3	76		1 664 894,52 €	904 251,67 €	225 000,00 €
		Total des recettes	1 664 894,52 €	904 251,67 €	225 000,00 €

ETAT DE PREPARATION DES REPORTS EN INVESTISSEMENT						
						20 mars 2023 12:10:46
EN DEPENSE						
Collectivité : Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron				Budget : Budget Syndicat Mixte	2022	
Compte	Fonction	Opération	NMP	Axe 1	Axe 2	Montant reporté 'Origine
458101 - Protection Sérignan	761					2 351,54 € C
4581011 - Protection Sérignan Tranche3	761					12 000,00 € C
		Total des dépenses				14 351,54 €

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2023

RAPPORT N° :	3
OBJET :	AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le CFU 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **1 608 626.41 €** et un excédent d'investissement de **325 433.19 €**.

Il vous est proposé :

- d'affecter le résultat comme suit :

R001 : Excédent d'investissement à reprendre en 2023 : 325 433.19 €.
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 14 351.54 €
Restes à réaliser en recette d'investissement : 225 000.00 €
R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2023 : 1 608 626.41 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 7 avril 2023
La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2023

RAPPORT N° :	4
OBJET :	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Le budget supplémentaire présenté s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de **2 709 492,79 €**.
Le tableau suivant récapitule, par section, les opérations proposées.

Section investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	recettes
Restes à réaliser en dépenses	14 351,54	R001 : Excédent d'investissement 2022	325 433,19
Mobilier	5 000,00	Restes à réaliser en recettes	225 000,00
Matériel informatique	15 000,00		
Véhicules	30 000,00		
acquisition matériel mesures plan de gestion	61 081,65		
Restauration Orb suite crues 2022	225 000,00		
Remboursement prêt	200 000,00		
Total dépenses investissement	550 433,19		550 433,19
Section fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	recettes
60636 : vêtements de travail	1 000,00	002 : excédent de fonctionnement reporté	1 608 626,41
61521 : Voies et réseaux fonction 01 CABM	150 000,00		
61521 : Voies et réseaux fonction 05 AVTMONTS	0,00		
61521 : Voies et réseaux fonction 03 SUD HERAULT	0,00		
61521 : Voies et réseaux fonction 04 DOMITIENNE	88 000,00		
617 : Etudes et recherches	1 354 128,01		
Formations	15 498,00		
Total dépenses Fonctionnement	1 608 626,01		1 608 626,41
TOTAL DEPENSES BS 2023	2 159 059,20	TOTAL RECETTES BS 2023	2 159 059,60

Le budget supplémentaire propose ainsi de reporter l'excédent 2022 comme suit :
- d'affecter le résultat comme suit :

R001 : Excédent d'investissement à reprendre en 2023 : 325 433.19 €.
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 14 351.54 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : 225 000.00 €
R002 : excédent de fonctionnement à reprendre en 2023 : 1 608 626.41 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 7 avril 2023

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN ORB ET LIBRON

COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2023

RAPPORT N° :	5
OBJET :	PROPOSITION D'AVENANT DE DELAI ET DE MONTANT DU MARCHE 2022-011 RELATIF A L'ETUDE DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION LIE A DES ECOULEMENTS CONCENTRES SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE ES BEZIERS

Vous trouverez annexé au présent rapport le projet d'avenant de délai et de montant du marché 2022-011 relatif à l'étude de réduction du risque inondation lié à des écoulements concentrés sur la commune de Villeneuve es Béziers

Il vous est proposé :

- De valider l'avenant proposé ;
- D'autoriser la présidente à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Béziers, le 7 avril 2023

**La Présidente
Du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS



**AVENANT N° 1
AU
MARCHE N° 2022-011**

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité :

Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron

Domaine de Bayssan le Haut
Route de Vendres
34 500 BEZIERS
Tel 04.67.36.45.99 - fax 04.67.36.40.25

Titulaire du marché :

EGIS EAU

889, rue de la Vieille Poste
CS89017
34 000 MONTPELLIER Cedex 2

Objet du Marché : Etude de réduction du risque inondation lié à des écoulements concentrés sur la commune de Villeneuve-lès-Béziers

Montant initial du marché :

Montant total de la mission	59 445 € HT
<i>Dont part EGIS EAU</i>	<i>55 800,00 €</i>
<i>Dont part Satif OA</i>	<i>3 645,00 €</i>

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des marchés publics : Mme la Présidente
Ordonnateur : Mme la Présidente
Comptable public assignataire des paiements : M. le Comptable du Trésor

B- DESCRIPTION DE L'AVENANT

Article 1er : Objet

L'objet de l'avenant est de prendre en compte:

- d'une part, les délais de fourniture des éléments topographiques très supérieurs à ceux initialement prévus qui ont retardé la mise en œuvre des phases d'études hydrauliques, rendant caduque le délai de réalisation du marché, initialement au 18 mars 2023.
- D'autre part, la nécessité d'analyser un scénario complémentaire aux trois prévus dans le marché initial, compte tenu de la complexité hydraulique du secteur d'études et de la très forte vulnérabilité de la commune.

En conséquence le marché, en date du 18 mars 2022, dont la désignation est mentionnée au paragraphe A est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 2 : Modifications du marché initial

2-1 Modifications du programme

Les investigations complémentaires sont des prestations techniques qui relèvent de la mission d'EGIS EAU et qui étaient prévues au marché avec un cout forfaitaire optionnel d'analyse d'un scénario supplémentaire.

Cette prestation, chiffrée par EGIS EAU à 9 750 euros HT, consiste à :

- Définir au stade faisabilité le scénario supplémentaire : les aménagements sont positionnés spatialement (localisation, emprise), ils seront définis sous la forme de schémas types (géométrie, caractéristiques volumétriques, dimensionnement, fonctionnement) et ils seront chiffrés au stade faisabilité (coûts unitaires estimatifs appliqués sur les emprises). Leur faisabilité foncière, réglementaire et administrative sera détaillée et argumentée.
- Quantifier les impacts hydrauliques de ce scénario pour la gamme de crues définies précédemment et les gains en termes d'aléa et de risque inondation seront décrits et cartographiés, ainsi que le cas échéant leurs impacts négatifs.
- Réaliser une analyse coût bénéfice simplifiée, afin de déterminer le scénario optimal d'un point de vue de la réduction de la vulnérabilité et des dommages évités.

2-2 Modifications de l'acte d'engagement

L'acte d'engagement est modifié par l'évolution du montant financier, telle que décrite ci-avant. L'acte d'engagement est également modifié en termes de délai. Les investigations complémentaires conduisent à repousser de six mois les délais de finalisation de la mission, dont le terme est ainsi fixé au 18 septembre 2023.

2-3 Modifications du Détail estimatif

cf 2-1

Article 3 : Modification(s) successive(s) du montant initial du marché :

Avenant numéro	Date de notification	Date de fin d'exécution
1	12/04/2023	18/09/2023
Nouveau Montant total de la mission		69 195 € HT
<i>Dont part EGIS EAU</i>		65 550,00 €
<i>Dont part SATIF OA</i>		3 645,00 €

Article 4 : Dispositions générales

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

C- SIGNATURES

A Béziers, le 12 Avril 2023

La Présidente de l'EPTB
Orb Libron

A Montpellier, le

Pour EGIS EAU